



PETITION

MARRE QU'ON IGNORE LE PSYCHOMOTRICIEN

MARRE qu'on ignore la psychomotricité,

MARRE de lire tous ces articles sur internet ou ailleurs qui omettent de parler du psychomotricien et qui occultent son rôle face à certaines pathologies,

MARRE de ces professions (ou pseudo-professions au titre plus ou moins ronflant) dont certaines n'ont aucune reconnaissance médicale et qui s'accaparent le rôle du psychomotricien sans sourciller malgré un décret de compétence qui limite l'exercice (Décret n°88-659 du 6 mai 1988),

MARRE de constater que des centres de soins n'emploient pas ou peu de psychomotriciens ou limitent leur champ d'action,

MARRE de voir le psychomotricien relégué dans des rôles subalternes tout en feignant de lui donner de l'importance (il suffit de constater l'immobilisme depuis la création d'un Diplôme d'État le 15 février... 1974 !),

MARRE qu'il n'y ait toujours pas de remboursement des actes du psychomotricien, considérant sans doute qu'il ne s'occupe que des états d'âme psychocorporels et des troubles de communication non-verbale sans importance pour l'équilibre de la personne et de la société,

MARRE de constater que des dictionnaires et correcteurs orthographiques ignorent encore les termes de « *psychomotricité* » et de « *psychomotricien* ». Non, non, nous ne sommes pas des « *psychométriciens* » !

(Même les dictionnaires les plus connus ont mis des dizaines d'années à se mettre à jour...). N'est-ce pas la signification d'une ignorance ? (Entendez ce mot dans le sens qui convient.)



SIGNEZ, PHOTOCOPIEZ et PARTAGEZ cette pétition en allant sur le site d'Hubert COLOMBEL, membre fondateur de l'AFPL (Association Française des Psychomotriciens Libéraux) :

<http://www.alphagraphe.com/?p=474>

ou signez directement sur :

<http://www.petitions24.net/etlpsychomot>

Merci !

